

## **Les décisions**

- Projet d'établissement (excepté le volet personnels non enseignants)
- Bilan du contrat - volet "recherche et valorisation" -
- Modalités du contrôle des connaissances
- Prise en charge de bourses Socrates
- DBM n°5 et subventions à des associations étudiantes FLLASH et ISIV
- Compte rendu du 23 octobre 1997

## **Compte-rendu du 23 octobre 1997**

Dans les questions diverses, supprimer au 2ème alinéa : "dans les locaux de la Faculté des Lettres et dans ceux de la Faculté de Droit".

Le compte-rendu, avec la modification ci-dessus, est adopté à l'unanimité.

## **Informations**

- **Pôle Universitaire Européen de Lille** : Claude Tournier a été élu, à l'unanimité, Président du pôle européen Lille/Nord Pas de Calais.

- **Moyens** : (informations officieuses)

\* **Enseignants** : les postes seront attribués, pour un peu plus de la moitié, au titre du rattrapage ; le reste sur appels d'offres.

\* **IATOSS** : 15 à 40 % du plan de rattrapage, soit pour l'UVHC une dizaine de postes.

\* **D.G.F.** : Le complément reste à négocier.

Le Président Angué rappelle que l'UVHC, face à la forte croissance des effectifs des années 1990-1995, a choisi de créer de nombreuses formations (leur nombre a plus que doublé), sans avoir les moyens nécessaires, pour répondre aux choix et aux aptitudes légitimes des étudiants. Il en résulte que les 12.000 étudiants sont répartis aujourd'hui dans plus de 130 formations : l'UVHC est celle qui compte le moins d'étudiants par diplôme, situation confortable pour les étudiants mais handicap financier car le Ministère vient, une fois de plus, de changer de mode de calcul pour la Dotation Globale de Fonctionnement : la DGF est directement proportionnelle aux effectifs par diplôme.

Aussi le Président souhaite, qu'à l'avenir, toute demande de création présente les critères suivants : existence de débouchés, présence d'un vivier d'étudiants, articulation recherche-enseignement, encadrement et locaux suffisants.

Ensuite, le Président Angué signale que, cette année encore, le flux étudiant est en baisse (en lettres et en sciences essentiellement), ce qui entraîne une baisse du financement des formations par le Ministère.

Enfin, il précise qu'une réflexion est menée actuellement par la Commission des Statuts sur l'évolution des statuts de l'IAE, de l'EIGIP et de l'ISIV (une seule école ?), de la FSMS, de l'UVHC.

## Projet d'établissement

\* **Volet "Formation initiale et pédagogie"** présenté par P. Petit et B. Nongaillard

Orienté autour des objectifs suivants : continuer à améliorer les taux de réussite ; renforcer la qualité de la formation initiale et continue ; favoriser l'ouverture sur le monde du travail :

- Une trentaine de formations nouvelles (prolongement des filières existantes et nouvelles filières) ; à noter la nouvelle appellation de 2 DUT : génie industriel et maintenance; organisation et génie de la production.
- Accueil, information, orientation, tutorat.
- NTIC, suivi de cohortes, évaluation des enseignements.
- Aide à l'insertion, création d'entreprises, stages en entreprises.

Le Président Angué rappelle que ne pourront être créées de 1998 à 2001 que les formations (diplômes nationaux) inscrites dans le projet d'établissement, ce qui ne signifie pas pour autant qu'elles seront toutes ouvertes, notamment si certaines conditions n'étaient pas réunies (encadrement, locaux...). Il précise que l'ensemble des moyens demandés sont supérieurs de 50 % à ceux figurant dans le contrat précédent (1994-1997).

R. Kaczmarek s'étonne de ne voir apparaître que certaines demandes de postes (ingénieurs d'études en orientation, en statistiques) alors que les besoins en assistance à l'enseignement et à la recherche ne sont pas décrits. P. Loquet explique qu'il s'agit là d'un document de politique générale destiné à négocier globalement les moyens avec le Ministère.

\* **Volet "Formation continue"** présenté par J. Defrenne

- Accueil, conseil et suivi des adultes.
- Validation des acquis professionnels (le développement de cette procédure est l'un des moyens permettant de compenser la réorientation des effectifs de la formation initiale traditionnelle).
- Politique des personnels.
- Diversification des modes pédagogiques.
- Formations.

A noter que le chiffre d'affaires et le nombre d'heures-stagiaires réalisés, classent l'UVHC parmi les premières universités françaises.

\* **Volet "Recherche et Valorisation"** présenté par A. Fréville

- Renforcement des axes forts : transports, matériaux.
- Projets fédérateurs : 3 plans pluri-formations, (atelier flexible, freinage, NTIC).
- Projets innovants : bioingénierie, logistique et construction, logistique et transports, ingénierie de l'industrie alimentaire, changement social : émergence de nouvelles équipes au sein de l'IDP.
- Développement des actions engagés (C3T, CECII, GIP céramiques fines), mise en place d'un conseil de la valorisation et du transfert ; créations d'une filiale (VALUTECH), d'une cellule recherche-valorisation.

**Volet "Relations Internationales"** présenté par C. Delebarre

- Renforcement de l'ouverture internationale, développement de la mobilité étudiante, essaimage du savoir-faire Tempus et aide aux pays du PECO et d'Afrique, développement de réseaux recherche et transfert,...

A noter que le service des relations internationales n'a reçu aucun projet en direction de l'Amérique du Sud (réponse à M. Del Campo) ; ce qui ne l'empêche pas d'effectuer le suivi des actions en cours vers cette zone (ALFA...).

### **Volet "Vie de l'Etudiant" présenté par P. Loquet**

- Nouvel accueil : maison des services aux étudiants.
- Médecine préventive, services sociaux, restauration, sport et culture.
- Communication, sécurité, social, festivités, services commerciaux.

### **Volet "Personnels non enseignants" présenté par P. Loquet**

- Des créations d'emplois : 20 à 25 par an pour conforter certains services, assurer le fonctionnement de nouvelles activités et la mise en service de nouveaux locaux,...

Plusieurs conseillers reprochent à ce chapitre de n'être pas assez revendicatif et de trop globaliser les demandes. D'autres conseillers estiment au contraire que le texte présente bien les objectifs de l'Université.

Il est alors décidé que le texte sera enrichi par les propositions qui seront envoyées à P. Loquet jusqu'au 21 novembre.

### **Volet "Patrimoine" présenté par M. Delhaise**

Malgré la construction de près de 60.000 m<sup>2</sup> de 1990 à 1997 (c'est peut être un record de France universitaire), le déficit, reconnu et financé, est de 30.000 m<sup>2</sup> qui seront construits entre 1998 et 2001. Ce volet comporte la mise en oeuvre d'un système d'informations géographiques et logistiques (SIGL) pour la maintenance et la gestion du patrimoine, car avec 9.000 personnes et 51 ha, le Mont Houy est devenu une véritable ville.

A l'unanimité, moins une abstention, le conseil approuve les orientations présentées dans le projet d'établissement, à l'exception du volet "personnels non enseignants", qui sera examiné lors du prochain conseil.

## **Bilan recherche**

Le volet recherche du bilan du contrat quadriennal 1994-1997 a été présenté au conseil scientifique du 6 novembre dernier. Toutes les remarques formulées figurent dans le document envoyé aux membres du Conseil d'Administration.

Le volet recherche est adopté à l'unanimité.

## **Modalités du contrôle des connaissances**

Ainsi que le prévoit l'arrêté du 9 Avril 1997, le Conseil d'Administration de l'UVHC a examiné les modalités de Contrôle de Connaissances présentées par la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines, la Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion et l'Institut des Sciences et Techniques de Valenciennes et concernant plus particulièrement les DEUG de Droit et DEUG Economie Gestion et la première année de DEUG de Sciences et Technologies préalablement soumises à l'avis du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire du 6 Novembre 1997.

**Pour le DEUG de Droit Economie Gestion** deux articles ont fait l'objet de modifications par rapport au règlement d'examen adopté au Conseil d'administration de la Faculté de Droit du 7 Octobre 1997. Après débat les dispositions suivantes ont été retenues et les articles 9 et 38 modifiés :

- Article 9 : la participation aux Travaux Dirigés est obligatoire. Les étudiants qui, sans excuse valable, totaliseront plus de deux absences dans la même matière (soit six

- Article 9 : la participation aux Travaux Dirigés est obligatoire. Les étudiants qui, sans excuse valable, totaliseront plus de deux absences dans la même matière (soit six absences pour l'ensemble des trois matières concernées), verront leur cas soumis à la section disciplinaire de l'établissement pour sanction allant jusqu'à la privation du droit de se présenter à la première session d'examen (résultats du vote : 7 abstentions 11 voix pour).

- Article 38 : le jury est souverain, disparition de la seconde phrase (vote à l'unanimité, moins 2 abstentions).

**Pour le DEUG Sciences et Technologies**, six modifications ont été apportées au règlement d'examen adopté par le Conseil d'Administration de l'ISTV du 9 Octobre 1997 et le Conseil d'Administration de l'UVHC retient les dispositions suivantes (vote à l'unanimité) :

- Page 7 : la mention "sauf dispositions particulières" disparaît,

- Pages 8 et 9 : la phrase "Dans ce cas la règle de compensation n'est plus valable" disparaît,

- Page 8 : **4) Capitalisation**, il faut remplacer "unité" par "matière" dans le paragraphe 2 . Il faudra rajouter dans le paragraphe 5 après "il est autorisé à s'inscrire en 2ème année de DEUG, "il peut donc suivre les cours de deuxième année mais doit repasser les matières qui lui manquent".

- Page 11      annexe 3 : le bonus est de 3 points  
annexe 6 : toute tentative de fraude lors des épreuves écrites fera l'objet d'une saisine de la section disciplinaire de l'établissement.

Les composantes intéressées seront informées de ces modifications.

### **Banque nationale d'épreuves**

Le conseil devait examiner un projet de convention entre l'UVHC (pour l'EIGIP) et l'ENSAM, gérante d'une banque nationale d'épreuves pour la filière physique-technologie (PT). Cette banque doit accueillir les écoles qui souhaitent recruter sur la filière PT. P. Level, directeur de l'ISTV (l'EIGIP est une formation de l'ISTV) n'ayant pas été informé de cette demande, considère que ce projet de convention doit tout d'abord être présenté au conseil de l'ISTV.

Le président Angué retire ce point de l'ordre du jour.

### **Prise en charge de bourses Socrates**

C. Delebarre présente les difficultés rencontrées par les universités lors du passage du programme Erasmus à Socrates. Les premiers critères définis par l'agence nationale Socrates avaient pour effet de limiter à 50 % le nombre d'allocataires. Plusieurs actions au niveau national (motion Conférence Régionale des Présidents d'Université, intervention Ministère...) ont permis d'assouplir les critères de répartition.

Cependant, il n'est actuellement pas possible de connaître le nombre de boursiers Socrates pour cette année.

Afin de permettre à tous les étudiants de l'UVHC partant à l'étranger de recevoir une bourse de mobilité d'au moins 65 écus par mois, C. Delebarre propose que l'UVHC prenne l'engagement de financer les compléments de bourse.

Y. Ravalard précise que cet engagement ne devrait concerner que cette année universitaire, considérée comme transitoire.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

## DBM n°5

Le projet de décision budgétaire modificative n°5 prévoit un prélèvement sur les réserves pour une prise de participation au capital de Valutech. La situation du dossier de VALUTECH n'ayant pas d'évolution officielle en provenance du Ministère, cette ligne est retirée de la DBM. Tous les autres points de la DBM sont approuvés à l'unanimité.

### Subventions

A l'unanimité, le conseil approuve les subventions :

- de la FLLASH aux associations étudiantes lettres et langues (4.780 F) et histoire (940 F).
- de l'ISIV à son association étudiante (5.000 F).

### Questions diverses

- Les étudiants de la filière STAPS demandent la mise à disposition d'une salle pour leur association.

- Des étudiants de l'UVHC souhaiteraient obtenir des facilités pour le paiement (par exemple en plusieurs fois) de la somme dite droits d'inscription (droits universitaires + sécurité sociale + mutuelle le cas échéant). Cette demande ne peut pas être prise en compte par l'université, mais pourrait être satisfaite par des banques.... comme la Banque Populaire qui avance déjà le montant des bourses (nationales, européennes).

- F. Morel suggère de compléter les tableaux présentant les charges d'enseignement théorique par l'ajout d'une colonne indiquant le nombre d'heures correspondant aux enseignants en poste, afin de faire apparaître le volume d'heures complémentaires.

Etaient présents

Personnalités extérieures :	MM. Guillaume, Richez
Collège A :	MM. Angué, Desmuliers, Frohly, Malvache, Massy, Soenen, Thierry
Collège B :	Mmes Camion, Levin, MM. Del Campo, Delhaise, Desrumaux, Gazalet, Grémillet, Morel, Naturel, Roger
Collège IATOSS :	Mme Cleuet, MM. Bury, Haine, Kaczmarek
Collège usagers :	M. Decrock
Membres de droit :	MM. Darras, Wiart
Membres invités :	Mme Steiner, MM. Delebarre, Etienne, Fréville, Gaudier, Level, Loquet, Moreau, Nongaillard, Petit, Ravalard, Vaillant
Ont donné pouvoir :	MM. Delquignies et Morage à M. Guillaume MM. Legendre et Szymusiak à M. Richez Mme Abdallah-Preitcelle à M. Soenen MM. Hörling et Starzenski à M. Angué M. Mairesse à M. Malvache M. Desseaux à M. Grémillet Mme Blanchard à Mme Cleuet Mlle Pernak et M. Lebrun à M. Decrock
Excusé :	M. Parent